Le mil sept cent quatre vingt deux et le vingtieme jour du mois d'octobre environ midy Certain
Jr Estienne Lanet bailleur d'un [illegible] en la jurisdiction de Chathoynet la bastide du lieu de Vimes
soussigné a la requête de dame francoise Vialard Syndic et Cellerière du Couvent nostre dame des Bonnes
ordre des Carmes lequel a faict distribuer de dons [illegible] dans son Cordeau aux biens requis et
faict commandement a bailliazet marcelly paysant du village de Vedrines paroisse de Vot rue
payer aux sr Cellerière en qualité de Syndic et Cellerière du Couvent la somme de cent nonante neuf
livres vy sous que ledit marcelly luy doit par obligation du seizieme may mil sept cent soixante neuf
par devant [illegible] provenant d'arrangement de vente sans solidarité et payement sy point et sans
preudice d'autres sommes que lesd sr cellerière se reservent de demander et temps et temps et en appre
plusieurs autres requisitions et commandements verbalement sy devant faits autrement et a
du payement de ce faire dans les délais du commandement et en vertu desdits obligations
de Coustrainte obtenues par lesd sr Cellerière se luy ay protesté du tout par saisie et exécution sur
les biens meubles immeubles vendables et exploitables a la part ou pas soient de notre ressort et
en cas sous deffaut donnant et dettes par lesd aux marcelly trouve apprehendé dans la maison
du bailliage au Vedrines auquel luy ay baillé copies des lettres obligations par copies signées quelles
peuvent exploiter subject au contrôlle et sy trouve

Lanet

Le 26 Mai 1784 est décédé Jean Vignes marcellier de Vedrines
a la maison située en haut dans la Capelle de St Jacques et St Matthieu

Du 22 avril 1781 décès de Jeanne Vignes d'St marcellin